



## SIVUCOP

## Délibération 2023-014

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18H00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	X	Cyril AUFRECHTER	X
	Fabien AUFRECHTER	X	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	X	Patrick SAGET	X
	Laurent BAIVEL	X	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Nombre de délégués : 6

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Le Président donne lecture du projet de modification des statuts du syndicat en document annexe.

L'exposé étant entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant les statuts du syndicat adoptés lors de sa création en 2000  
 Considérant les statuts du syndicat modifiés par délibération n°2009-001 du 5/02/2009  
 Considérant les statuts du syndicat modifiés par délibération n°2010-002 du 30/03/2010  
 Considérant les statuts du syndicat modifiés par délibération n°2013-001 du 8/02/2013  
 Considérant les statuts du syndicat modifiés par délibération n°2023-002 du 30/01/2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**DEMANDE** d'adopter les nouveaux statuts modifiés,  
**DEMANDE** au Président de présenter au Conseils Municipaux des communes concernées les statuts modifiés par délibérations concordantes,  
**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce changement de statuts

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Signé le : 20/12/2023  
Publié le : 21/12/2023

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président,  
**Michel DEBJAY**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*